

Affaire suivie par : Véronique LOIRAT - Cabinet du Maire - 02 40 06 07 59

Objet : Informations aux agents
N/Réf. : AV/VL

Madame, Monsieur,

Je m'étais engagé, lors du Comité Social Territorial (CST) du 31 mars 2023, à répondre à divers questionnements, liés en particulier à la baisse du pouvoir d'achat, et ce pour le CST du 9 juin 2023.

Tel que je l'avais précisé, et je me dois de vous le rappeler, votre rémunération se compose principalement du salaire de base (grade, nombre de points, point d'indice), qui est statutaire et **dépend de l'Etat** pour la revalorisation de la valeur du point d'indice.

Comme je l'avais supposé, et indiqué à vos représentants, le gouvernement est en cours de négociation pour une revalorisation de cette valeur, dont nous aurons je pense les conclusions pour le CST du 9 juin.

J'ai cependant décidé (après en avoir échangé avec M. DEBORD et Mme GIRAUDET) :

- De procéder, comme je l'avais fait fin 2018, au **versement exceptionnel sur le salaire de juillet 2023 d'une prime**, proportionnelle à votre temps de travail et à votre présence physique, prenant en compte la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 :
 - 400 € net pour les catégories C
 - 350 € net pour les catégories B
 - 300 € net pour les catégories A

Celle-ci venant en sus de votre prime de 13^{ème} mois qui vous sera versée en juin.

- De vous libérer un vendredi après-midi sur deux à compter du 1^{er} septembre 2023, comme je l'avais proposé (tout en assurant une présence de 50% des effectifs), avec récupération du temps. Un complément d'informations sera fourni le 9 juin 2023.
- De mandater un cabinet extérieur pour réaliser un **audit sur la qualité de vie au travail** auprès de chacun d'entre vous.

Je reste bien sûr à votre disposition, comme je l'ai toujours été, pour répondre à vos interrogations ou difficultés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

Alain VEY

Maire de Basse-Goulaine

